

Quitterie DE CAUNES

« *Le Bien commun dans la gestion des ressources naturelles en droit international* »

Vendredi 06 décembre 2024
UFR Droit et Sciences Politiques
Salle 372 - 15h

Thèse préparée sous la direction de Raphaël Romi, professeur des Universités émérite à Nantes Université

Autres membres du jury :

- * **Marianne Moliner-Dubost**, maîtresse de conférence, Université Lyon III Jean Moulin (rapporteur)
- * **Hubert Delzangles**, professeur des Universités, IEP et Université de Bordeaux (rapporteur)
- * **Agnès Michelot**, professeure des Universités, La Rochelle Université
- * **Gaël Piette**, professeur des Universités, Université de Bordeaux
- * **Sabrina Robert**, professeure des Universités, Nantes Université

Mots clés : Droit de l'environnement - Droit international - Théorie du droit

Résumé : Etudier la notion de Bien commun revient à s'inscrire dans une longue et vieille tradition philosophique et politique. Le Bien commun n'est cependant pas inconnu de la matière juridique, puisqu'elle se retrouve au sein de certaines doctrines internationalistes. Le « bien commun » est aujourd'hui largement utilisé au sein des doctrines juridiques et économiques, pour qualifier des ressources naturelles, ou des formes d'appropriation. Ce concept est d'ailleurs assimilé à d'autres notions, telles que celle des « communs », ou du « Commun ». Le présent travail a pour objectif de s'interroger sur les liens de ces qualifications juridiques et économiques avec la notion philosophique de Bien commun, notion développée dès l'antiquité grecque. Le Bien commun instaure, en effet, un cadre spécifique pouvant servir de cadre générale pour la gestion des ressources naturelles internationales. Celles-ci subissant, en effet, de graves dégradations et pollutions diverses, s'interroger sur leur gestion, dans le cadre de la société internationale permet de se questionner sur leur préservation sur le long terme. Enfin, ce cadre, une fois dessinée, doit faire l'objet d'une mise en perspective avec le droit international des ressources naturelles actuel, afin de dessiner les ponts existants, ou les ponts manquant, pour permettre l'application du Bien commun.